

**BORDEREAU DE VERSEMENT AUX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DU DOUBS**

Intitulé du service versant :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Franche-Comté
Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)

N° de versement : 2070W

Métrage : 0,05 mètre linéaire

Date du versement :

21 juillet 2011

Exemplaire destiné au service versant

X Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-2	Travaux sur les monuments historiques du Territoire-de-Belfort et de Haute-Saône terminés depuis plus de 15 ans en 2010 Plans Depuis 1977, les DRAC constituent le service déconcentré du ministère chargé de la culture, et sont placées sous l'autorité du préfet de Région. Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoines, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, éducation artistique. Au sein de la DRAC de Franche-Comté, le service de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) est chargé, en application du code du patrimoine, de la protection du patrimoine, de sa restauration et de sa mise en valeur. Composée de scientifiques, de techniciens et de personnels administratifs, la CRMH est placée sous	1993		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	l'autorité du conservateur régional des monuments historiques. Dans le domaine de l'entretien et de la restauration, la CRMH élabore (sur le plan scientifique, technique et financier), en liaison avec les architectes en chef des monuments historiques, les techniciens conseils pour les orgues, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des antiquités et objets d'art, et l'inspection générale des monuments historiques, les programmes de travaux sur les monuments historiques classés et inscrits, les immeubles, les jardins, les objets mobiliers, les orgues et le patrimoine campanaire. Dans ce cadre, entrent dans ses attributions la délivrance de permis de construire sur les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire et les autorisations de travaux sur les édifices classés, ainsi que le suivi et l'approbation des études préalables aux travaux sur les édifices classés. La CRMH exerce la conduite financière et technique des travaux sur les édifices classés lorsque l'État est maître d'ouvrage, et le contrôle des travaux sur le patrimoine protégé lorsqu'ils sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du propriétaire.			
	Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, selon le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et, à ce titre, bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protection : - le classement : il s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre de la culture prend des arrêtés de classement sur proposition de la commission supérieure des monuments historiques. - l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : elle protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de Région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).			
	Le présent versement comporte les plans hors-format relatifs aux dossiers de travaux de restauration, entretien et mise en valeur d'édifices inscrits ou classés en Franche-Comté. Le versement porte sur les opérations dont les travaux sont achevés depuis au moins 15			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-2	ans. Haute-Saône. Champlitte. - Ancien château (actuellement hôtel de ville). Voir aussi article 26 du bordereau de versement des dossiers de travaux.	1993		
1	Restauration du grand salon. 10 plans extraits du projet architectural et technique établi en 1993.	[1993]		
2	Restauration du soubassement de l'aile nord. 8 plans sur calque extraits du projet architectural et technique établi en 1993.	1993		

Le chef du service versant :

Reçu les documents ci-dessus mentionnés
Besançon, le 21 juillet 2011
La Directrice des Archives départementales du Doubs,

Nathalie VIDAL